

IV.3. Règlement d'examen

BTS Maintenance des Véhicules Options : Véhicules légers Véhicules de transport routier Motocycles				Candidats					
				Scolaires (Etablissements publics ou privés sous contrat) Apprentis (CFA ou sections d'apprentissage, habilités) Formation professionnelle continue (Etablissements publics habilités)		Formation professionnelle continue (Etablissements publics habilités à pratiquer intégralement le CCF pour ce BTS)		Scolaires (Etablissements privés hors contrat) Apprentis (CFA ou sections d'apprentissage, non habilités) Formation professionnelle continue (Etablissement privé) Au titre de leur expérience professionnelle Enseignement à distance	
Nature des épreuves	Unités	Coef	Crédits euro- péens	Forme	Durée	Forme	Forme	Durée	
Epreuve générale E1 – Culture générale et expression	U1	2	8	Ponctuelle écrite	3 h	CCF 2 situations	Ponctuelle écrite	3 h	
Epreuve générale E2 – Langue vivante étrangère 1 : Anglais	U2	3	12	CCF 2 situations		CCF 2 situations	Ponctuelle orale	Compréhension : 30 min Expression : 15 min	
Epreuve générale E3 – Mathématiques	U3	2	8	CCF 2 situations		CCF 2 situations	Ponctuelle orale	Préparation : 1h Exposé : 15 min Entretien : 20 min	
Epreuve générale E4 – Physique-chimie	U4	3	12	CCF 2 situations		CCF 2 situations	Ponctuelle pratique	2 h	
Epreuve professionnelle E5 – Réalisation du diagnostic des systèmes des véhicules	U5	8	32	Ponctuelle orale	20 min de présentation + 30 min d'entretien	CCF	Ponctuelle orale	20 min de présentation + 30 min d'entretien	
Epreuve professionnelle E6 – Gestion de la relation clientèle et de la commercialisation des produits et services de l'après- vente des véhicules	U6	4	16	Ponctuelle orale	10 min de présentation + 20 min d'entretien	CCF	Ponctuelle orale	10 min de présentation + 20 min d'entretien	
Epreuve professionnelle E7 – Organisation des activités de maintenance des véhicules	U7	4	16	CCF		CCF	Ponctuelle orale	Préparation : 30min Exposé : 10 min Entretien : 20 min	
Epreuve professionnelle E8 – Réalisation de la maintenance corrective des véhicules	U8	4	16	CCF		CCF	Ponctuelle pratique	4h	
Epreuve facultative EF1 – Langue vivante facultative (1)	UF1	(2)		Ponctuelle orale	15 min de préparation + 15 min	Ponctuelle orale	15 min de préparation + 15 min	15 min de préparation + 15 min	
Epreuve facultative EF2 – Engagement étudiant	UF2	(2)		Ponctuelle orale	20 min (10 min + 10 min)	CCF	Ponctuelle orale	20 min (10 min + 10 min)	

(1) La langue vivante choisie au titre de l'épreuve facultative ne peut pas être l'anglais, langue de l'épreuve obligatoire E2. Pour le choix de la langue sur laquelle le candidat peut être évalué dans le cadre de l'épreuve facultative : voir arrêté du 8 juillet 2024 fixant les choix des langues vivantes étrangères autorisées pour les épreuves des examens du brevet de technicien supérieur (JORF n° 0163 du 10 juillet 2024).

(2) Seuls les points au-dessus de 10 sont pris en compte.